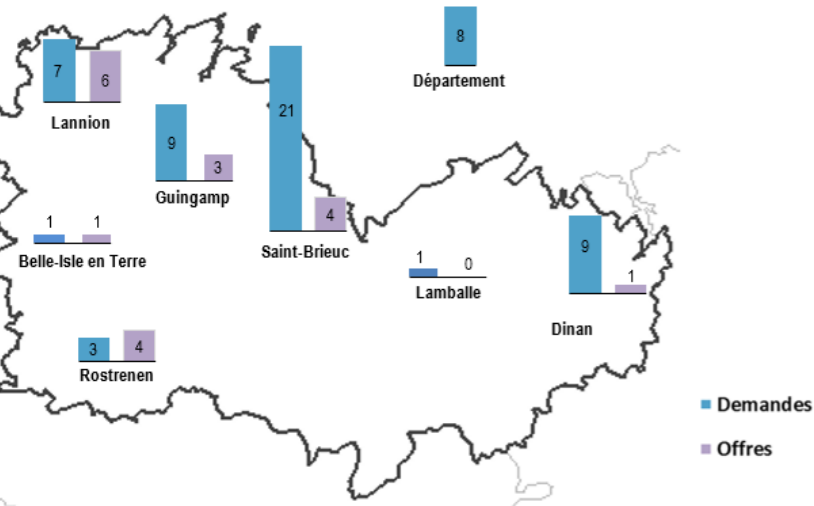


INSERTION

Pensions de famille : Les chiffres 2023



Lecture : En 2023, à Saint-Brieuc, le SIAO a comptabilisé 21 demandes pour 4 offres.
NB : En 2023, 8 demandes départementales ont été recensées.



11 mois d'attente avant une attribution en pension de famille (4 mois de moins qu'en 2022).

Il s'élève à 1 an pour une place en Résidence Accueil et à 9 mois et demi pour une place en Pension de Famille Ordinaire. Une baisse d'un an du délai d'attente avant une attribution en résidence accueil due à la hausse du nombre d'offres transmises : 8 offres en 2023, 2 offres en 2022.

Foyers de Jeunes Travailleurs : Les chiffres 2023

31 demandes en FJT ont été recensées pour 8 offres, soit une tension de 3,9 demandes pour une offre. En moyenne, **les demandeurs ont attendu 3 mois avant une attribution.**

L'interMédiation Locative (IML)

Depuis 2019, des logements en intermédiation locative sont venus étoffer le périmètre SIAO. Captés dans le parc privé par l'AIVS 22, ces logements sont proposés aux ménages en liste d'attente ALT et sortants d'hébergement. **30 ménages ont accédé à un logement dans le cadre de l'IML** (14 sur le territoire de Saint-Brieuc, 7 à Guingamp et 2 à Loudéac, Dinan, Lannion et Lamballe, 1 à Paimpol), 17 en 2022. L'offre IML SIAO est amenée à se développer en 2024 avec 4 structures gestionnaires (AIVS 22, Habitat et Humanisme, Sillage et Soliha).

PROFIL DES DEMANDEURS

- 875 ménages composés de 1319 personnes
- 72% de personnes isolées
- 19% de familles monoparentales
- L'âge moyen du demandeur est de 38 ans
- 73% sont de nationalité française, en baisse de 3 points par rapport à 2022
- Le recours au SIAO est lié majoritairement à une rupture familiale/conjugale (plus de 1 ménage sur 3) ou à la perte de logement (12% des ménages)
- 90 femmes victimes de violences conjugales
- 40% des demandes formulées de Saint-Brieuc Agglomération

ATTRIBUTION SIAO ET LISTE D'ATTENTE

- 86 % des offres sont attribuées sans délai c'est-à-dire à la CUA qui suit leur mise en disponibilité
- 58 % des admissions en structure d'hébergement ont eu lieu dans la ville correspondant au 1^{er} choix du ménage (66% en 2022)
- En moyenne, au cours de l'année 2023, 485 ménages en attente d'une attribution (445 en 2022) : CHRS : 193 ménages, ALT : 199, PS : 30, PF : 53, FJT : 10.
- Au regard des délais d'attente avant une attribution, les renouvellements des demandes sont plus nombreux, 875 en 2023 (797 en 2022, 593 en 2021)

LE LOGEMENT ACCOMPAGNE (PF, FJT, IML)

Les demandes en pensions de famille représentent **7% des demandes transmises au SIAO, 8,6% en 2022.**

La tension sur ce dispositif s'établit à 3,1 demandes pour une offre en 2023, en hausse par rapport à 2022 (2,6)



En 2023, le territoire de Saint-Brieuc a concentré 35,6% des demandes en pensions de famille avec un ratio demande/offre de 5,3. C'est à Dinan que la tension est la plus forte avec un ratio de 9 avec une seule offre transmise en 2023.



Service Intégré
de l'Accueil & de l'Orientation
des Côtes d'Armor

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un hébergement ou un logement accompagné, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le SIAO 22 est :

- Piloté par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS), sous l'autorité du Préfet,
- Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22),
- Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différentes structures qui gèrent des places d'hébergement et de logement accompagné sur le département.

Méthodes de l'observatoire SIAO 22

Les statistiques de l'observatoire SIAO 22 portent sur les volets **urgence et insertion**.

Sur le volet insertion, les données concernent **les demandes d'hébergement des dispositifs ALT, CHRS, PS et de logement accompagné des dispositifs Pensions de Famille, Foyers de Jeunes Travailleurs et les logement en intermédiation locative** transmises à l'opérateur SIAO par les structures relais SIAO qui reçoivent les ménages en demande d'hébergement dans le cadre d'un entretien d'évaluation sociale. Les demandes sont centralisées par l'opérateur SIAO qui tient à jour une base de données départementales avec l'ensemble des demandes d'hébergement/logement accompagné. Tous les 15 jours, avant chaque **Commission Unique d'Attribution (CUA)**, les structures d'hébergement transmettent les offres d'hébergement disponibles à l'opérateur qui positionne au maximum 8 ménages sur chaque offre. On entend ici par « offre d'hébergement » une disponibilité transmise au SIAO pour attribution en CUA. Pour les pensions de famille et les foyers jeunes travailleurs, ce sont des commissions territoriales qui étudient les demandes et procèdent à l'attribution des offres. Les données présentées sont extraites du **système d'information SI SIAO et d'un tableur Excel**.

ALT : Allocation Logement Temporaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
PS : Place de Stabilisation
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
PF : Pension de Famille dont les Résidences Accueil (RA)
IML : InterMédiation Locative

URGENCE

Une forte augmentation du nombre de personnes sollicitant le SIAO urgence (+18,2% par rapport à 2022), une hausse également du nombre de ménages (+ 17,9%)



1929 ménages (1636 en 2022)
composés de 3031 personnes
(2565 en 2022)



Le nombre de femmes seules augmente légèrement : 332 femmes ont fait appel au 115 en 2023 (272 en 2022), mais leur part reste stable, 17% des ménages comme en 2022. Une hausse du nombre d'hommes seuls (+19%)



Une majorité de personnes seules :
66% de personnes isolées
23% de personnes en familles
8% de groupes d'adultes sans enfant
2% de couples sans enfant
1% de mineurs isolés



47,9 % des ménages sont de nationalité française, 1,8% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 22,8% sont extracommunautaires.



OBSERVATOIRE SIAO 22 SYNTHESE 2023



Le SIAO 22
vise à :

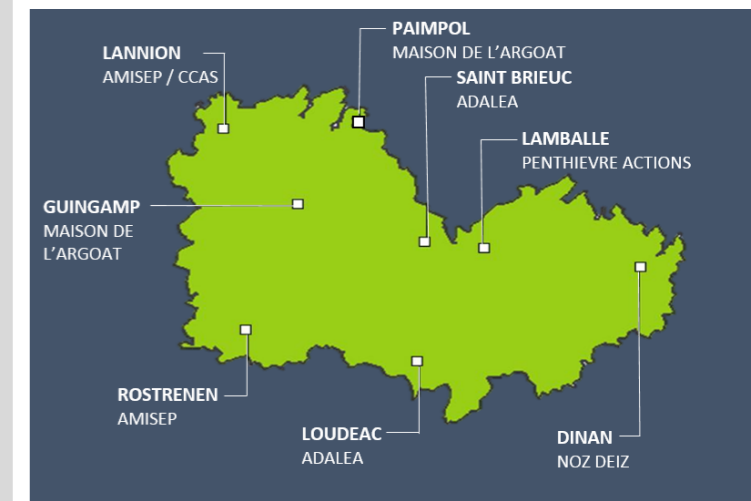
• **Simplifier les démarches d'accès à un hébergement ou à un logement accompagné** : les personnes n'ont plus à solliciter chaque structure gestionnaire. Elles formulent une seule demande auprès du SIAO 22 qui se charge, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement / logement disponibles.

• **Traiter avec équité toutes les demandes** : chaque personne dispose du même traitement de sa demande quel que soit le lieu où elle la fera sur le département.

• **Coordonner les différents acteurs**, de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.

• Participer à la **constitution d'observatoires locaux** afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Les structures relais



◇ 240 places d'hébergement

◇ 53 places dédiées aux femmes victimes de violences et leur(s) enfant(s)

◇ 22 926 appels traités

↑ + 65,7 % par rapport à 2022

◇ 385 tickets de transport distribués

URGENCE



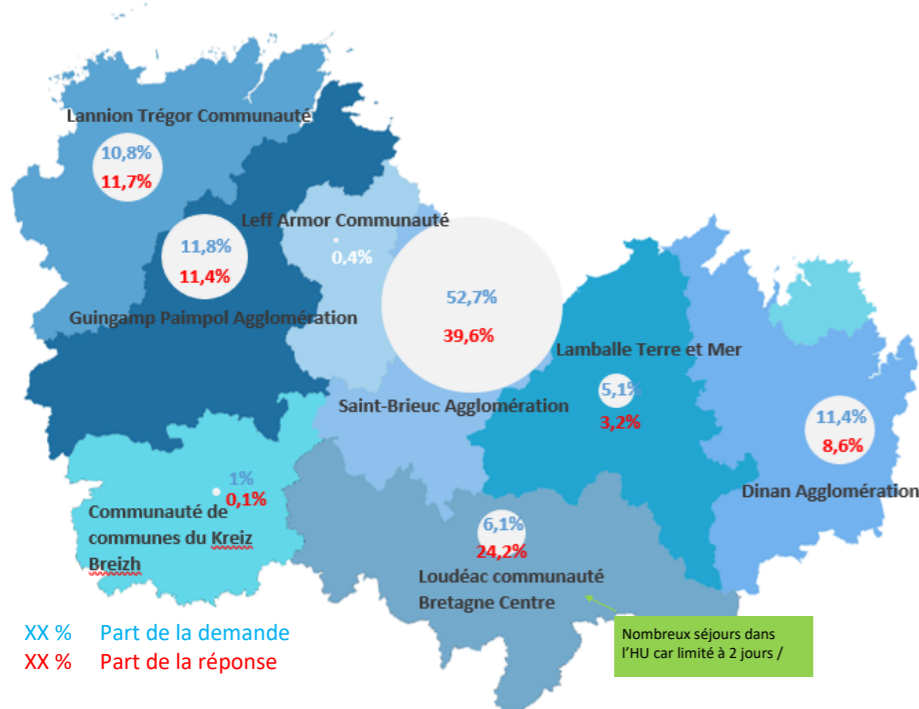
6544 demandes d'hébergement
(exprimées en ménage)

1696 attributions d'hébergement

Un volume de demandes d'hébergement en augmentation par rapport à 2022 (+38,7%)
Une hausse des mises à l'abri (+26%)

Une baisse du taux de mise à l'abri 24,7%
28,8 % en 2022

Répartition territoriale des demandes et réponses d'hébergement



Lecture : En 2023, 52,7 des demandes ont été formulées par des ménages localisés à Saint-Brieuc Agglomération alors que 36,6 des réponses d'hébergement se sont faites sur ce territoire

52,7 % des demandes d'hébergement sont formulées de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

42,1% des demandes d'hébergement font l'objet d'une proposition d'hébergement (44,3% en 2022).

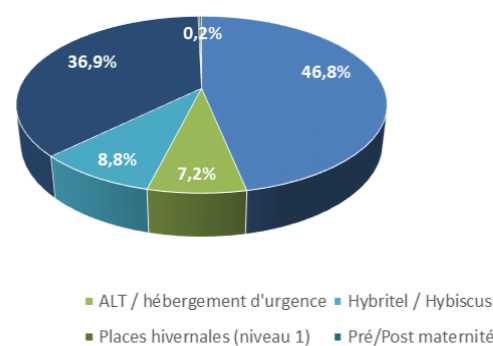
24,7% aboutissent à une mise à l'abri (28,8% en 2022, 32,6% en 2021).

L'absence de place disponible ou compatible est le motif majoritaire pour expliquer l'absence de mise à l'abri (55,9% des motifs d'absence de proposition du 115).

38,5% des propositions de mise à l'abri n'ont pas abouti. Les refus des ménages sont majoritairement liés à l'éloignement géographique de la structure d'hébergement proposée (42% des motifs de refus des usagers).

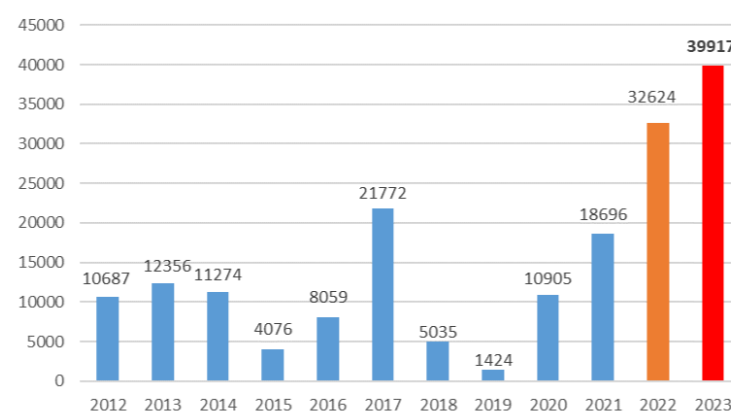
Les réponses d'hébergement

Nature des mises à l'abri



Lecture : En 2023, 46,8% des mises à l'abri sont réalisées en abri de nuit.

Evolution de la prise en charge nuitées hôtelières



Lecture : En 2023, la prise en charge hôtelière représente 39 917 nuitées.

Typologie des publics ayant fait appel au SIAO urgence

- 16,6% ont entre 18 et 24 ans
- Plus de 52 % ont entre 25 et 44 ans
- 29,7% ont 45 ans et plus (+3,5 points / à 2022)
- 49,1% sont des hommes seuls
- 17,2% sont des femmes seules
- 435 familles, soit 21% des ménages (351 en 2022)
- 147 femmes victimes de violences conjugales (125 en 2022)
- 667 enfants (mineurs en famille) (+18% par rapport à 2022)
- 23,9% sont à la rue au moment de leur demande
- Pour 24,4%, l'absence de ressources est le motif principal de la demande

Bilan d'activité 2023 SIAO 22 disponible sur : <http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html>

INSERTION

785 demandes pour 140 offres

426 demandes d'ALT (54%)
315 demandes de CHRS (40%)
44 demandes de PS (6%)

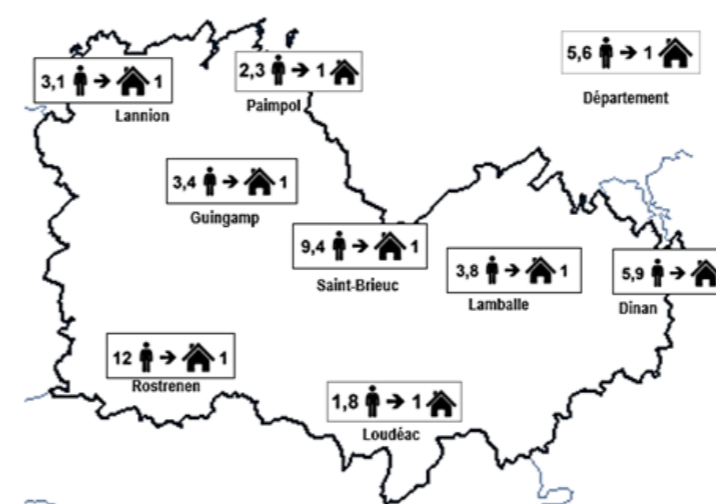
67 offres ALT (48%)
68 offres CHRS (48,5%)
5 offres PS (3,5%)

L'HEBERGEMENT D'INSERTION (ALT, CHRS, PS)

Une baisse des demandes
(62 de moins qu'en 2022)

Une baisse des offres
(14 de moins qu'en 2022)

La tension sur les dispositifs d'hébergement par territoire



Lecture : En 2023, à Saint-Brieuc, le SIAO a recensé plus de 9 demandes pour 1 offre.

Le ratio demandes/offres est sensiblement stable avec 5,6 demandes pour 1 offre en 2023 contre 5,5 en 2022 et 4,5 en 2021.

La tension est particulièrement forte pour les places de stabilisation avec près de 9 demandes pour 1 offre. Pour l'ALT, avec plus de 15 demandes pour une offre, la tension sur le territoire de Saint-Brieuc est spécifiquement marquée.

Choix des territoires

Les ménages peuvent choisir, par ordre de préférence, jusqu'à 3 villes dans lesquelles ils demandent un hébergement. Nous avons pris en considération ici leur premier choix de ville.

Les demandes départementales sont identifiées et recensées. 13 % des ménages se disent prêts à accepter une offre sur l'ensemble du département.

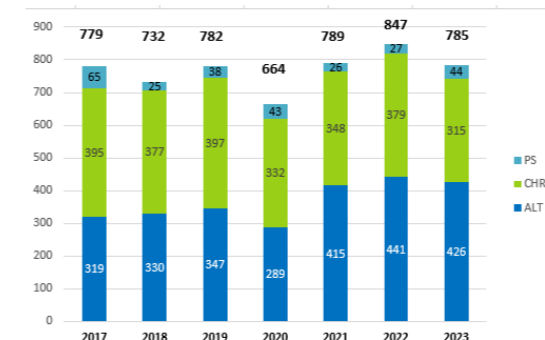


Le délai d'attente moyen en 2023 est de **32,8 semaines avant une attribution** (29,9 en 2022, 24,3 en 2021, 19,1 en 2020, 18,5 en 2019), soit **7 mois et demi d'attente**.

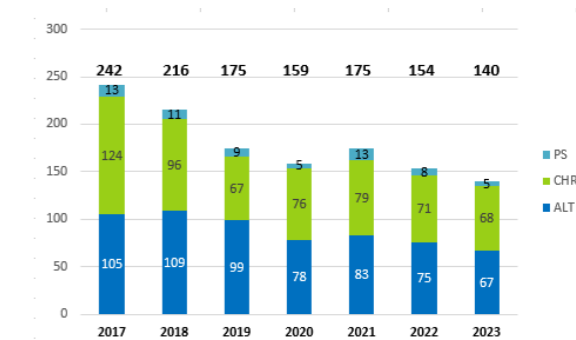
Des délais d'attente plus importants pour les personnes isolées.

En 2023, les personnes isolées ont en moyenne attendu plus de 35 semaines (plus de 8 mois) avant une attribution, avec des écarts importants allant de 23 semaines d'attente pour une attribution à Loudéac à 51 semaines à Saint-Brieuc.

Evolution des demandes d'hébergement par dispositif



Evolution des offres d'hébergement par dispositif



Avec 785 demandes en 2023, la demande d'hébergement est au même niveau qu'en 2017, cependant, on constate une diminution des offres de 42,1% par rapport à 2017.



Zoom : Les sorties d'hébergement / logement accompagné

Parmi les ménages ayant bénéficié d'un hébergement/logement accompagné dans le cadre de l'insertion, le SIAO a enregistré, en 2023, **154 sorties (212 personnes)**, soit 10 sorties de moins qu'en 2022 qui avait déjà connu une baisse de 29 sorties par rapport à 2021.

L'accès au logement représente 45% des motifs de sortie d'hébergement/logement accompagné en 2023, contre 38% en 2022, 51% en 2021. C'est le premier motif de sortie.

- 50 ménages ont accédé à un logement du parc public
- 13 ménages ont accédé à un logement du parc privé
- 6 ménages ont accédé à un logement accompagné

Bilan d'activité 2023 SIAO 22 disponible sur : <http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html>